



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire

**Modification : Intégration au Répertoire des Métiers
d'une Société**

Formalité à déposer dans le mois qui suit la modification

Compléter et signer les formulaires suivants (à télécharger sur notre site internet artisanatpaysdelaloire.fr)

- imprimé de déclaration de modification d'une société (formulaire M2 en deux feuillets)
- Attestation de Qualification Professionnelle Artisanale et autorisation administrative si activité soumise à réglementation (voir liste)

Joindre au dossier les pièces justificatives :

POUR LA SOCIETE :

- extrait du Registre du Commerce et des Sociétés de moins de trois mois (original)
- pouvoir au mandataire s'il y a lieu (original)

POUR LE OU LES GERANTS :

- pièce officielle d'identité recto-verso (carte identité, passeport)
- pour les ressortissants étrangers : titre de séjour, carte de résident (recto/verso)
- attestation de suivi du stage préalable de gestion ou dispense
- Attestation de Qualification Professionnelle Artisanale s'il y a lieu

Procéder au règlement des frais et redevances :

- règlement d'un montant de 197 € pour frais CFE/RM
- émoluments Greffe : 198.94 € par chèque à l'ordre du Greffe si modification des activités portées sur le Kbis